



ARRÊTÉ N° 2020/23

Instaurant la fermeture des infrastructures communales

Mairie du PIN

Le Maire de la commune du Pin,

Vu, l'article L. 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté du 15 mars 2020 complétant l'arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus COVID-19 ;

Vu le décret 2020-260 du 16 mars 2020 portant règlementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus COVID-19 ;

Vu l'arrêté du 16 mars 2020 complétant l'arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus COVID-19 ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité territoriale investie du pouvoir de police de prendre toute mesure propre à assurer la tranquillité, la sécurité et la salubrité publique ;

ARRÊTE

Article 1 : Toutes les infrastructures communales (salles, parcs, terrains de jeux extérieurs) sont fermées à compter de ce jour jusqu'à nouvel ordre.

Article 2 : L'Hôtel de Ville est fermé à la population à compter de ce jour et jusqu'à nouvel ordre. Les services communaux restent joignables au 01.60.26.22.09 et par courriels. Pour l'état civil (mariages, PACS, naissances, reconnaissances, décès), les administrés devront prendre rendez-vous avant de se déplacer. Les agents sont présents en Mairie les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00, les mercredis et samedis de 08h30 à 12h00.

Article 3 : L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement n'est pas concerné par cet arrêté, dans le cadre de l'accueil des enfants des personnels soignants.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 5 : L'affichage du présent arrêté sera effectué aux lieux cités dans l'article 1 et ampliation sera transmise à :

- Monsieur le sous-préfet de Meaux
- Madame le Commissaire de Police de CHELLES,
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de CHELLES,
- Monsieur le Capitaine des Pompiers de CHELLES,
- Les services techniques communaux

Fait au Pin, le 17 Mars 2020

Le Maire,
Lydie WALLEZ

